Deuxième Année.— N°72 CINQ CENTIMES *Jeudi 12 Mars 1896*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
On reçoit les Annonces
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

INFORMATIONS
(Par Service Spécial)

L'AVOCAT FRIEDMANN

Bordeaux, 10 mars.

M. Lainé, avocat, conseil du docteur Friedmann, est rentré hier soir de Paris où il a été reçu par M. Ricard, garde des sceaux, auprès duquel il avait mission comme l'on sait, de faire valoir les moyens invoqués par Mr Friedmann contre l'extradition.

M. Ricard a demandé à Mr Lainé un mémoire détaillé qu'il a promis d'examiner avec le plus grand soin.

Anna Merten, la maîtresse de Friedmann, a quitté Bordeaux hier soir, par le rapide de dix heures trente, se rendant à Berlin, où elle est appelée par un engagement dans un théâtre chantant. En apprenant ce départ, cette après-midi, dans sa prison, Friedmann s'est montré fort affecté. Il a pleuré d'abord abondamment, puis il s'est mis à deviser sur la fidélité des femmes.

LA QUESTION DU CONTESTÉ

Paris, 10 mars.

M. Pichon, ministre de France au Brésil dont le séjour à Paris devait se prolonger deux ou trois mois encore, vient de hâter ses préparatifs de départ et il s'embarquera le 20 de ce mois à Bordeaux pour rejoindre son poste.

La rapidité de ce départ doit être attribuée au désir qu'on a en France aussi bien qu'au Brésil d'en finir avec la question du Contesté de la Guyane qui donne lieu, en ce moment, aux négociations les plus actives entre les deux pays.

LA PRÉFECTURE DE LA SEINE

Paris, 10 mars.

On annonce comme probable la prochaine nomination de M. Alphonse Humbert, député du 1er arrondissement, comme préfet de la Seine.

M. Poincaré serait nommé ambassadeur à Berlin ou auprès du Saint-Siège.

TROUBLES EN BRETAGNE

Brest, 10 mars.

A la suite de l'arrestation d'un soldat d'infanterie de marine, le poste de police de Saint-Martin a été cerné, dimanche soir, par la foule. Les pierres pleuvaient bientôt de toutes parts sur le commissariat. Il fut demandé téléphoniquement le secours des autres postes.

Finalement, les agents réussirent à disperser les manifestants.

JEUNE FILLE BRULEE VIVE

Laon, 10 mars.

Un terrible accident vient de se produire à Saint-Michel (Aisne). Une jeune fille de 17 ans, Mlle Vauchet, était occupée à torréfier du café, lorsque le rechaud commun que le feu a ses vêtements. En un instant elle fut environnée de flammes et horriblement brûlée. Malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, la malheureuse a succombé quelques heures après, au milieu d'horribles souffrances.

LES EVENEMENTS DU CAP

Londres, 10 mars.

Aujourd'hui a lieu à Londres, la seconde comparution, devant le tribunal de police, des officiers anglais et de Jameson.

D'autre part, demain mercredi recommencera à Prétoria, le procès des conjurés de Johannesburg.

L'ESCADRE ACTIVE

Toulon, 10 mars.

L'escadre active s'apparellera pour sa campagne d'été à la fin du mois prochain. Elle ne rentrera entièrement à Toulon dans trois semaines et l'état-major de l'amiral Gervais sera transbordé sur le superbe cuirassé *Brennus*.

Tous les aliments de l'escadre, complètement leurs rechanges et provisions de guerre à trois mois.

Pendant les fêtes de Pâques, les équipages obtiendront des permissions variant de 8 à 15 jours.

LES AFFAIRES D'ESPAGNE

New-York, 10 mars.

Une dépêche de Havane annonce que le général Pratz a mis en déroute, à Santafuta (province de Mantazas), les bandes des chefs Bandera et Marajou, comprenant 4,000 hommes. Les insurgés ont eu 21 tués.

Salamanque, 10 mars.

Les étudiants ont fait hier, une manifestation contre les Etats-Unis. Les groupes portaient un drapeau espagnol et un drapeau américain. Ce dernier a été brulé. La gendarmerie a chargé, un enfant a été contusionné.

Les groupes, dispersés une première fois, se sont reformés aux cris de : « Vive l'Espagne ! »

Les gendarmes ont fait une seconde charge mais on les a reçu à coups de pierres. L'ordre a pu cependant être rétabli. L'Université est fermée. On craint que des désordres ne se reproduisent aujourd'hui. De sérieuses mesures ont été prises par les autorités.

Washington, 10 mars

Le Sénat, adopte une résolution demandant au président Cleveland de fournir tous les renseignements possibles au sujet des affaires de Cuba, surtout ceux qui touchent spécialement les Etats-Unis.

Le sénateur Sherman propose l'adoption des conclusions de la commission interparlementaire relativement à la résolution de la Chambre.

Le sénateur Hale déclare que le Sénat ne possède aucune information qui justifie la reconnaissance des Cubains comme belligérants. Les faits connus n'étaient pas de nature à justifier les paroles violentes des sénateurs qui ont appuyé la résolution.

Malaga, 10 mars

Un groupe nombreux de marins français appartenant à l'équipage du transport de guerre *La Drôme* a parcouru la ville en poussant des vivats en l'honneur de l'Espagne et de son armée.

Les passants se sont joints aux manifestants et ont répondu par les cris enthousiastes de : « Vive la République française ! »

LES ESPIONS EN FRANCE

Nancy, 10 mars.

Le parquet de Nancy a été chargé de continuer l'instruction sur l'affaire de haute trahison annoncée récemment par la *Lanterne*.

Les inculpés n'ont pas été interrogés pendant la journée d'hier. Le juge d'instruction s'est contenté de classer les papiers saisis et de prendre connaissance de l'enquête qui a été faite et qui va être poursuivie activement.

Maurice-Lucien-Lévy Mayer, le complice du sous-officier Bollot, était très connu à Nancy où son arrestation a causé une grande surprise.

Depuis un certain temps déjà, en raison de ses dépenses exagérées et du peu de ressources qu'on lui connaissait Maurice-Lucien-Lévy Mayer était étroitement surveillé, mais on n'avait encore pu relever contre lui aucun fait permettant de l'arrêter.

La dénonciation du sous officier de Toul et la confrontation qui eut lieu ensuite ont été la cause de son arrestation.

DÉPUTÉ MORDU PAR UN CHIEN

Paris, 10 mars.

M. du Bodan, député du Morbihan, a été victime, dimanche, d'un singulier accident.

Dans la rue Jean-Bologne, il fut subitement assailli par un chien de forte taille. L'honorable député, qui était accompagné de Mme du Bodan, sauta vivement entre elle et le chien et essaya vainement de se défendre à coup de parapluie. Mais l'animal, de plus en plus furieux, le mordit cruellement à la jambe droite.

A son domicile, 7, rue Guichard, M. du Bodon reçut immédiatement les soins que nécessitait son état.

L'animal, qui a déjà mordu plusieurs personnes dans le quartier, va être examiné par le vétérinaire de la préfecture de police.

M. du Bodan attend le résultat de cet examen avant de se rendre à l'Institut Pasteur.

(*Voir en Dernière Heure*)

BULLETIN DU JOUR
SON DE CLOCHE

Les journaux opportunistes gardent sur l'échec de M. Rigaud, leur candidat à Neuilly-Boulogne, un silence attristé.

Sans doute ils sont mal remis de la désagréable surprise que leur a causée ce résultat.

Nous comprenons leur déception, mais la compassion qu'elle nous inspire ne saurait nous empêcher, au risque de renouveler leur douleur, d'insister sur le caractère et la portée de cette manifestation.

Elle ne constitue pas seulement un symptome nouveau du mouvement irrésistible qui entraîne au socialisme les masses électorales.

Elle emprunte aux circonstances où elle s'est produite une signification particulière.

Dans toutes les réunions, tenues entre les deux tours de scrutin, la question politique s'est, en effet, posée sous cette forme : « Les électeurs veulent-ils accroître d'une unité l'opposition opportuno-réactionnaire à la Chambre? Leur plait-il de réprouver les procédés indiscrets de juges d'instruction, qui ne craignent pas d'appeler devant eux jusqu'à M. Rouvier, l'ami de M. Rigaud? Entendent-ils se prononcer contre l'impôt sur le revenu? Si oui, qu'ils votent pour le candidat opportuniste.»

La question était nettement posée : La réponse a été sans ambages.

En envoyant Saufumier au Palais-Bourbon, les électeurs de Boulogne et de Neuilly ont, à leur façon, adopté un ordre du jour de confiance au ministère et d'approbation pour la réforme qu'il soutient.

A coup sûr, les votes des ouvriers, des employés, des petits bourgeois, qui ont si cruellement flagellé le candidat opportuniste ne sauraient, à l'estimation des démocrates farouches dont MM. Aynard, Léon Say et le baron Reille sont les prophètes, peser dans la balance du même poids que les avis désintéressés des gros négociants et des grands propriétaires sous lesquels s'abrite la commission du budget.

Mais ce ne sont pas les gros bonnets, ce sont les petites gens qui ont fait l'élection des députés. Avant de céder aux sollicitations dont les assiègent les adversaires de la réforme fiscale, plus d'un parmi ceux qui tiennent à goûter les douceurs de la législature prochaine, fera sagement de tendre l'oreille aux tintements de la cloche qui vient de sonner sous les ombrages de St-James, le glas de M. Rigaud.

A. MILLERAND.
Député de Paris.

LES INTRUS

La campagne d'intrigues et de manœuvres souterraines se poursuit avec une ardeur et une ténacité égales de part et d'autre, dans les différents camps des conjurés. Car pour venir à bout du Cabinet, ce n'est pas trop de la fusion la plus étroite entre les différentes fractions parlementaires. La probité de M. Jules Roche a besoin de s'étayer sur l'intransigeance catholique de M. de Mun et la vertu de M. Rouvier ne pourrait rien sans l'intégrité austère du baron Reille.

Dans cette bataille qui se livre dans la nuit, de ce combat où les soldats surgissent dans l'ombre, masqués comme les conjurés d'Iternani — *ad augusta, per augusta* — quelle sera la fin? Les comploteurs — qui sont aussi des tripoteurs — vont-ils s'évanouir à l'aube, à la lueur des torches qui s'allument soudain dans la discussion publique; comme s'allumèrent les caveaux d'Aix-la-Chapelle? Ou bien, la nuit se prolongeant, à la faveur des ténèbres, les conjurés porteront-ils dans l'ombre un coup de Jarnac dont le ministère tombera?

Les pronostics sont ouverts : ceux-ci parient pour la réussite du complot, ceux-là tiennent pour la victoire du cabinet. Un incident de séance imprévu, disent d'ailleurs les uns et les autres, décidera de la déroute dans un sens où dans l'autre.

Il est possible que l'incident minuscule qu'on s'attache à deviner par avance puisse avoir sur les destinées de notre politique une action en apparence considérable et que, comme au 9 thermidor la motion d'un inconnu du centre, d'un Loubet quelconque détourne l'événement dont on redoute, autant qu'on désire la venue.

Mais ce sera là une apparence vaine! Quelle que soit l'attitude à laquelle, finalement, se résoudra la majorité incertaine d'une Chambre versatile, le résultat définitif poursuivi par ceux qui, comme nous, ont soutenu le cabinet avec un esprit de désintéressement absolu est à cette heure atteint.

Nous voulions — et le ministère en se plaçant sur le terrain que nous lui avons indiqué comme nous l'avons indiqué déjà loyalement à tous ceux qui l'ont précédé voulait comme nous — que la démocratie française fut mise en face de son programme et tenue de se prononcer, de dire, si oui ou non, à l'instar d'un certain nombre de députés qui continuent à se réclamer d'elle, elle entend réaliser son programme ou y renoncer.

Très nettement, en limitant à son extrême minimum le programme de réformes urgentes, le cabinet a proposé de se mettre à l'œuvre, d'entreprendre la codification des projets démocratiques qui dormaient depuis des années dans les cartons des commissions parlementaires.

A cette invite, les socialistes ont répondu en déclarant qu'ils acceptaient la trêve demandée par le ministère et qu'ils s'efforceraient, par leur neutralité bienveillante, de permettre aux nouveaux gouvernants de tenir les promesses faites, de réaliser les améliorations projetées.

Au centre, et sur les confins de la gauche radicale, l'accueil a été moins franc, l'attitude plus louche et si jusqu'ici le cabinet a pu mettre en déroute les assaillants, tirailleurs perdus qui se jetaient sur lui, néanmoins on n'est pas sans inquiétudes sur le résultat de la bataille générale que toute le monde pressent devoir se livrer d'ici peu.

Mais si la physionomie de la Chambre est obscure, il est une attitude sur laquelle on ne saurait se tromper, nous voulons parler de l'attitude non équivoque du pays, nous voulons parler du réveil des consciences qui se manifeste partout et qui a trouvé une excellente occasion pour se produire, dans le récent voyage de M. Félix Faure....

La commission du budget nos lecteurs se le rappellent, nommée au scrutin secret par des députés dont beaucoup auraient voté autrement, si leur vote s'était exprimé en public, a demandé l'avis des Chambres de commerce et des sociétés d'agriculture sur le projet de réforme fiscale proposé par M. Doumer. Seuls, les ouvriers, les paysans, n'ont pas été consultés.

Mais ceux-ci ont pris l'initiative de donner leur avis sans que la commission du budget les y invitât: partout, sur le passage du cortège présidentiel ils sont venus acclamer le cabinet, témoigner du réveil de la démocratie et affirmer que ce n'est jamais en vain qu'un gouvernement, dans le pays, fait appel aux sentiments de justice et de progrès.

Un gouvernement acclamé, salué avec enthousiasme par la foule, sans sergents de ville déguisés pour fondre la glace et stimuler les battements de main! C'est un spectacle vraiment rare et fait pour jeter dans la stupéfaction certaine des ministres qui se sont appelés Dupuy, Berthou ou Poincaré, les journaux modérés ne sont pas loin de faire à M. Bourgeois de sa popularité un crime de lèse-constitution. Ces applaudissements populaires spontanés, provoqués par une politique réformiste n'ont jamais figuré, prétendent-ils avec raison, sur le programme des voyages présidentiels. C'est une haute inconvenance, ajoutent-ils de permettre qu'on salue le chef de l'Etat et ses ministres en les encourageant dans la politique de progrès qu'ils ont inaugurée; seuls, les délégués officiels ont le droit d'échanger des souhaits et des congratulations réciproques dans le style convenu : que vient faire la populace dans ces réceptions? Il y a quelque chose de grossier, de violemment démagogique dans les vivats poussés en l'honneur des ministres fidèles à leurs programmes.

C'est la réponse inattendue de ceux qu'on n'a pas consultés et qui se sont invités eux-mêmes à émettre leur avis sur le projet d'impôt que la commission repousse; les avis sont intempestifs, certes formules dans des termes quelque peu en dehors des prescriptions sévères de l'étiquette et du protocole et le centre aussi bien que la droite a le droit de n'en tenir aucun compte, attendu qu'ils n'ont pas été donnés dans une forme régulière.

Mais vous verrez que dans son for intérieur, plus d'un député regardera à deux fois, avant de repousser des projets acclamés avec sincérité, si ce n'est avec pompe et régularité solennelle.

Que si, cependant, les intrigues ourdies aboutissaient, si le cabinet devait trébucher au détour d'un sentier parlementaire, l'accident serait dominine importance. La démocratie s'est levée: sa vigilance est en éveil. Les défaillances de quelques représentants infidèles ne sauraient la contenir et nous sommes tranquilles sur le résultat final : d'un côté une poignée d'intrigants de coquins et de privilégiés ; de l'autre la France. Que peuvent ceux-là contre celle-ci.

Gustave ROUANET,
Député de Paris.

LE TRAVAIL DES FEMMES
EN AUTRICHE

(D'un correspondant)

Budapest, 10 mars.

Le gouvernement autrichien a ordonné dernièrement une enquête sur le travail des femmes dans les manufactures et industries diverses.

Depuis quelques jours, la commission rend publique une partie des déclarations faites devant elle et certaines dépositions indiquant une situation lamentable chez plusieur classes de travailleuses.

Dans l'industrie du cartonnage, par exemple, plusieurs fabriques ne paient au début leurs ouvrières que 50 kreuzer ou à peu près un franc par semaine pour un travail qui dure de 7 heures du matin à minuit. Ce n'est qu'après 6 ou 7 ans que les malheureuses filles employées dans cette industrie, très peu salubre, peuvent gagner en moyenne 5 florins ou 11 francs par semaine.

Après cela, il n'y a plus lieu de s'étonner du prix dérisoire auquel on vend les jolies boîtes et autres petits bibelots en carton, fabriques à Vienne!

Dans beaucoup d'autres industries, les salaires commençant à 2 fr. par semaine, pour atteindre 15 et 18 fr., après quelques années. Les heures de travail sont partout d'une durée anormale.

Il y a aussi certains travaux qui ne sont guère faits pour des femmes, par exemple les travaux de maçonnerie; il n'est pas rare cependant de voir à Vienne même, des femmes montant le mortier, transportant des pierres énormes dans les chantiers de construction, tout cela pour un salaire dérisoire.

CONDAMNATION DE MARIE MICHEL

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, Marie Michel a été condamnée pour faux témoignage.

Elle demandait l'échafaud : on lui a fait cadeau de cinq ans de réclusion.

Comme en échange de cette peine, elle est certaine d'avoir une excellente place au Paradis, nous l'abandonnons à ses mystiques espérances.

Il y a aussi Grévin qui profite de cette décision du jury. Son procès sera revisé. C'est une bonne chose pour lui, qui nous paraît plus soucieux des peines terrestres que des joies éternelles.

Reste la magistrature. C'est elle qui dans ce procès nous intéresse le plus.

La condamnation de Marie Michel est surtout due à l'habileté et la précision avec lesquelles son interrogatoire a été mené.

N'est-il pas permis de penser que si l'affaire avait été dirigée une première fois avec le même soin, les mensonges de la petite servante seraient apparus avec la même évidence?

Conclusion : la tête d'un homme est moins précieuse à messieurs de la cour que le respect du à la chose jugée.

Il faut que des magistrats soient intervenus dans la vie d'un accusé pour qu'on s'en occupe sérieusement. Sinon l'on interroge par routine et on laisse condamner sans remords.

Espérons que dans leurs futurs interrogatoires, les présidents d'assises se souviendront de la petite Marie Michel, et qu'ils discuteront sérieusement les témoignages qui peuvent coûter la vie à un innocent.

ON DEMANDE UNE CLAQUE

On a fortement conspué le Sénat, pendant le voyage du président de la République, et les sénateurs en sont très mécontents.

Ils l'ont bien montré hier, en interpellant de la façon la plus inconvenante, la plus grossière, MM. Mesureur et Combes, qui représentaient le gouvernement au Luxembourg.

M. de Lareinty, se faisant l'écho de la mauvaise humeur de ses collègues, a été jusqu'à reprocher à M. Mesureur de ne point avoir imposé silence aux manifestants de la Cotat et de Marseille.

Franchement, la plaisanterie est bonne! Nous ne voyons pas comment le ministre du commerce s'y serait pris pour empêcher les valeureuses populations du Midi d'exprimer à haute voix un sentiment qui est partagé par la majorité des Français.

Peut-être nos bons pères conscrits ont-ils voulu dire que le ministère Bourgeois aurait du employer les procédés des gouvernements précédents, recruter une claque et les faire acclamer moyennant finances.

En ce cas, pourquoi ne se sont-ils pas cotisés avant le départ de M. Félix Faure?

LA SITUATION
EN ITALIE

Dans l'Abyssinie

Le changement de cabinet a eu pour premier effet l'évacuation de Kassala, dont la garnison s'est repliée sur Keren. Déjà dix mille derviches s'avançaient vers Kassala.

Massaouah, Keren et Asmara sont les trois sommets du triangle, que veut conserver M. di Rudinì, tout ce qui est en dehors de ce triangle devant être abandonné.

Adrigat demeure bloqué. On croit que le commandant Salsa, envoyé au camp de Menelik, négociera l'évacuation.

Il est urgent qu'il réussisse, car, dans cette place, encombrée de malades et de blessés — plus de 300 sont à l'hôpital — il n'y a de vivres que pour un mois.

Le major Prestinari, qui commande la place a commencé à réduire les rations.

En attendant la conclusion de la paix qui semble probable, le général Baldissera conservera une attitude purement défensive.

Du reste, il serait bien en peine de faire autrement.

Après la bataille

Aden, 10 mars.

On écrit du Harrar que la nouvelle de la victoire d'Adoua a produit une très grande joie au Choa et que tous les jours de nouvelles recrues, arrivant des pays gallas, partent pour aller grossir le camp de Menelik.

On confirme que plus de deux mille Italiens sont prisonniers du négus.

Tout est calme au Harrar. L'arrivée d'un stationnaire français à Djibouti a produit le meilleur effet.

Les renforts

Rome, 10 mars.

Les troupes continuent à arriver à Massaouah où à s'embarquer pour l'Erythrée. Un bataillon alpin a été amené par le *Nino*; l'*Entella* a quitté Naples avec des chevaux et des mulets, leurs conducteurs et des provisions.

Aujourd'hui mardi et jeudi, 6 bataillons de bersagliers ou de ligne quitteront Naples avec 2 compagnies du genie et 3 batteries d'artillerie.

Le nouveau ministère

Rome, 10 mars.

Le nouveau ministère est définitivement composé de la manière suivante :

Présidence et intérieur : M. di Rudinì ;
Affaires étrangères : M. Gaetani de Sermonett ;
Guerre : le général Ricotti ;
Marine : M. Brin ;
Trésor : M. Colombo ;
Finances : M. Branca ;
Justice : M. Costa ;
Instruction publique : M. Gianturco ;
Travaux publics : M. Perazzi ;
Agriculture : M. Guicciardini ;
Postes et télégraphes : M. Carmine.

LES INTERPELLATIONS
SUR MADAGASCAR

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 10 mars.

La discussion de l'interpellation du MM. Develle et autres sur le traité relatif à Madagascar viendra très probablement à la Chambre samedi prochain après le projet relatif à l'Exposition universelle.

Dans une conversation qu'il a eue hier avec l'un des interpellateurs, M. Turrel, M. Léon Bourgeois aurait déclaré que le gouvernement rechercherait la possibilité de donner satisfaction aux interpellateurs, en fournissant à la Chambre le moyen de se prononcer sur le traité.

Le débat sur le fond même de la question serait joint aux interpellations déjà déposées et ajourné après la discussion du projet sur la réforme de l'impôt.

LE PARLEMENT
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mars.

Présidence de M. Poincaré, vice-président

La séance est ouverte à 3 heures.

Validation de M. Wilson

Conformément au règlement, il est procédé au deuxième tour de scrutin, le *quorum* n'ayant pas été atteint à la dernière séance sur les conclusions du bureau chargé d'examiner les opérations électorales de l'arrondissement de Loches et tendant à l'enquête.

Par 142 voix contre 112 sur 254 votants, l'enquête est repoussée.

L'élection de M. Wilson est donc validée.

L'élection de Chateau-Thierry

La Chambre valide également l'élection de M. Morlot dans l'arrondissement de Chateau-Thierry (Aisne).

Les sociétés de secours mutuels

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition relative aux société de secours mutuels.

M. le président. — M. Audiffred, rapporteur, étant malade, demande à la Chambre de remettre la suite de la discussion à une séance ultérieure. (Assentiment).

Voix diverses. — A lundi! à vendredi!

M. Bouge. — Au nom de la commission de l'Exposition, je demande à la Chambre de siéger vendredi, afin de discuter le projet de loi sur l'exposition.

Après avoir repoussé les dates de lundi et samedi, la Chambre s'ajourne à vendredi.

Elle fixe au jeudi 19 mars la discussion de l'interpellation de M. Paschal Grousset, sur les rapports des Compagnies de l'Est et P.-L.-M. avec leurs employés et ouvriers.

La séance est levée à cinq heures moins cinq.

AU SÉNAT

Séance du 10 mars

Présidence de M. **Loubet**, président.

La séance est ouverte à 3 h. 19.

Le Sénat adopte trois projets de loi d'intérêt local dont celui adopté par la Chambre des députés tendant à autoriser le département de la Corrèze à contracter un emprunt de 20,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Les Chambres de commerce

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération relative aux chambres de commerce.

Les articles 23 à 32 sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération;

Les Sociétés coopératives

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux sociétés coopératives.

M. Gouin, président de la commission. — Messieurs, la commission prépare un nouveau texte; elle demande donc le renvoi à une autre séance. Cependant, la commission est aux ordres du Sénat.

L'ajournement est prononcé.

Le divorce

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 310 du Code civil (divorce).

M. Codin. — Le nouveau texte de la commission devra être distribué avant que l'on puisse discuter.

L'ajournement est prononcé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sénat fixe sa prochaine séance à vendredi.

La séance est levée à 3 h. 40.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 10 mars.

La séance du Sénat a été de très courte durée. Peu s'en est fallu, cependant, que cette séance, qui a été de nulle importance, ne fut fortement agitée. Et l'objet qui pouvait être la cause de cette agitation c'est le voyage présidentiel au cours duquel se sont produites les manifestations que l'on sait. Les cris de : A bas le Sénat, qui ont retenti sur le passage de M. Faure, partout où il est passé, se sont prolongés jusque sous la coupole du Luxembourg et les sénateurs se sont émus.

Les bureaux des divers groupes s'étaient donc, avant l'ouverture de la séance, réunis et avaient, en principe, décidé d'interpeller le gouvernement au sujet de ces manifestations populaires.

Les pères conscrits, en sortant de la réunion, semblaient fortement montés; plusieurs avaient la figure rougeâtre de colère et prédisaient avec une assurance digne de remarque, la chute prochaine du ministère.

En somme il y avait de la poudre dans l'air.

Le bruit courait que c'était M. Bérenger, dit le Père La Pudeur, qui devait attacher le grelot, en déposant, au nom de ses collègues, la demande d'interpellation.

Très crânes, très courageux, prêts à répondre à toutes les attaques et à donner un croc en jambe au ministère Bourgeois les pères conscrits allaient entrer en séance, quand, tout à coup, ils se sont ravisés.

Des conversations mystérieuses se sont engagées, les fortes têtes ont mis de l'eau dans leur vin et aussi rapidement qu'on avait eu l'intention d'interpeller le gouvernement on a renoncé à ce genre d'exercice qui certainement ne pouvait porter à conséquence.

Encore un coup d'épaule dans l'eau